



BRUNSWICK EXPLORATION CLÔTURE UN PLACEMENT PRIVÉ PAR VOIE DE PRISE FERME POUR UN MONTANT DE 7,5 M\$ CA

*NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE FIL DE PRESSE DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSER
AUX ÉTATS-UNIS*

MONTREAL, le 9 mars 2023 – **Brunswick Exploration Inc. («BRW» ou la «Société»)** est heureuse d'annoncer la clôture d'un placement privé par voie de prise ferme préalablement annoncé pour un produit brut total de 7 500 000,50 \$ CA (le «**placement**»), incluant l'exercice en totalité de l'option de surallocation d'un montant de 1 500 000 \$ CA. En raison d'une forte demande, le placement a été augmenté de son produit brut initial de 5,0 millions \$ CA à 6,0 millions \$ CA. Le placement a été réalisé par l'intermédiaire d'un syndicat de preneurs fermes qui comprenait Red Cloud Securities Inc., à titre de chef de file et teneur de livre unique et Canaccord Genuity Corp. (collectivement, les «**preneurs fermes**»).

Dans le cadre du placement, la Société a vendu 8 823 530 unités de la Société (chacune, une «**unité**»), au prix de 0,85 \$ CA l'unité. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la Société (chacune, une «**action ordinaire**») et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier, un «**bon de souscription**»). Chaque bon de souscription permettra à son détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 1,25 \$ CA à tout moment au plus tard le 9 mars 2026.

La Société a l'intention d'utiliser le produit net tiré du placement pour l'exploration des projets de la Société au Québec, en Ontario, en Saskatchewan et au Manitoba, ainsi que pour le fonds de roulement général et les besoins de l'entreprise.

Dans le cadre du placement, 5 882 353 unités (les «**unités DFEI**») ont été vendues à des acquéreurs en vertu de la dispense de financement des émetteurs inscrits (la «**dispense de financement des émetteurs inscrits**») en vertu de la partie 5A de la Norme canadienne 45-106 sur les dispenses de prospectus (au Québec, Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus, collectivement, le «**Règlement 45-106**»). Les actions ordinaires et les bons de souscription sous-jacents aux unités DFEI sont librement négociables et ne sont pas assujettis à une période de détention en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

Les 2 941 177 unités restantes vendues dans le cadre du placement (les «**unités non-DFEI**») ont été offertes aux termes des dispenses d'«investisseur qualifié» et de «investissement d'une somme minimale» en vertu du Règlement 45-106, dans les provinces du Canada ainsi qu'à des acheteurs dans des juridictions externes et aux États-Unis, dans le cadre d'un placement privé en vertu d'une ou plusieurs dispenses des exigences d'inscription du *United States Securities Act of 1933*, tel que modifié. Les actions ordinaires et les bons de souscription sous-jacents aux unités non-DFEI sont assujettis à une période de restriction au Canada se terminant le 10 juillet 2023.

En contrepartie de leurs services dans le cadre du placement, les preneurs fermes ont reçu une rémunération en espèces d'un montant total égal à 6% du produit brut levé dans le cadre du placement et 264 705 bons de souscription de courtier non transférables (chacun, un «**bon de**

souscription de courtier»). Chaque bon de souscription de courtier permettra à son détenteur d'acheter une action ordinaire au prix de 0,85 \$ CA à tout moment au plus tard le 9 mars 2026.

BRW prévoit compléter son placement privé sans courtier de 2 millions \$ CA préalablement annoncé (le «**placement privé sans courtier**» et avec le placement, les «**placements**») le ou vers le 24 mars 2023. La clôture du placement privé sans courtier est soumise à certaines conditions, y compris, mais sans s'y limiter, la réception de toutes les approbations nécessaires, y compris l'approbation de la Bourse de croissance TSX («**TSX-V**»). Le produit brut total des placements devrait s'élever à 9 500 000,50 \$ CA.

Les titres décrits dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du *United States Securities Act* ou de toute loi étatique sur les valeurs mobilières et, par conséquent, ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis que conformément aux exigences d'enregistrement du *U.S. Securities Act* et des exigences étatiques applicables en matière de valeurs mobilières ou en vertu de dispenses de celles-ci. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de titres dans aucune juridiction.

À propos de Brunswick Exploration

BRW est une société d'exploration minière basée à Montréal et inscrite à la TSXV sous le symbole BRW. La Société se concentre sur l'exploration de base des métaux nécessaires à la décarbonation et à la transition énergétique, avec un accent particulier sur le lithium. La Société vise à faire progresser rapidement le plus vaste portefeuille de projets de lithium au stade d'exploration en Amérique du Nord avec des intérêts au Québec, en Ontario, en Saskatchewan, au Manitoba et au Canada atlantique.

Relations avec les investisseurs / Demandes d'information

Killian Charles, président et chef de la direction (info@BRWexplo.com)

Mise en garde à propos des informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens attribué à ce terme par les lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, qui sont basées sur les attentes, les estimations et les projections en date du présent communiqué de presse. Ces informations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant les attentes de la Société en ce qui concerne la clôture du placement privé sans courtier, le produit brut pouvant être obtenu aux termes du placement privé sans courtier; l'utilisation du produit du placement et l'utilisation des fonds disponibles après la réalisation des placements. Les informations prospectives impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les événements réels, les résultats, les performances, les perspectives et les opportunités diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou implicites dans ces informations prospectives. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des informations prospectives comprennent notamment, sans s'y limiter, les délais ou l'incapacité d'obtenir les autorisations gouvernementales, environnementales ou autres requises pour les projets; les incertitudes quant à la disponibilité et au coût du financement requis dans l'avenir; les changements sur les marchés des capitaux; l'inflation; les fluctuations des prix des matières premières; les délais dans le développement des projets; les autres risques inhérents au secteur de l'exploration et du développement minier; ainsi que les risques décrits dans les documents publiés par la Société déposés sur SEDAR à l'adresse: www.sedar.com. Bien que la Société soit d'avis que les hypothèses et les facteurs pris en compte lors de la préparation des informations prospectives dans le présent communiqué de presse sont raisonnables, l'on ne devrait pas accorder d'importance indue à ces informations, lesquelles s'appliquent uniquement en date du présent communiqué de

presse et aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que ces événements se produiront dans les délais indiqués ni à tout autre moment. La Société décline toute intention ou obligation d'actualiser ou de réviser toute information prospective, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par la loi.

La TSXV et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la TSXV) déclinent toute responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué de presse.